Fusion des Régions - Temps de travail
La Présidente Carole DELGA et sa majorité régionale veulent nous faire travailler plus

Vous le savez, un nouveau règlement sur le temps de travail doit être adopté avant le 31 décembre 2017 pour une application effective au 1er janvier 2019.

Résultats des négociations pour les services généraux : + 4 jours travaillés/an

Congés payés 27 jours
RTT 23 +4 jours (perdus en cas de maladie)

➔Pour générer 4 jours supplémentaires de RTT incluant les jours Présidente **: augmentation du temps de travail** (7h57 / jour) **Cette décision est contraire à l'engagement d'une harmonisation par le haut de la situation des agents régionaux pris lors des élections régionales de 2016.**

A cela s'ajoute une évolution majeure : **12 h maximum pourront être inscrites en débit ou en crédit**.

Pour le cas des agents de l'ex Midi-Pyrénées, ces heures ne pourront plus être récupérées comme actuellement, car il faudra attendre d'avoir travaillé 12 heures pour récupérer sous forme de demi-journée, au lieu de 4 heures aujourd'hui. L'accord sur le temps de travail préconise essentiellement, pour ne pas les perdre, de travailler moins le mois suivant, c'est tout simplement irréalisable pour nombre d'agents, tant que la charge de travail reste la même. **Cette mesure est un réel recul pour les agents de Midi-Pyrénées.**
Ce serait pourtant une avancée pour les agents de l'ex Languedoc-Roussillon, qui travaillent selon un règlement illégal : non-respect des temps de repos de 11 heures, non comptabilisation comme temps de travail des heures de déplacements, impossibilité de récupérer, mauvaise interprétation de la durée de travail de la journée de solidarité pour les temps partiels.
En parallèle, l'administration refuse d'accorder des RTT supplémentaires aux agents qui sont en dépassement horaire à la fin de l'année. Elle écrête le temps de travail supplémentaire, et ce faisant, elle reste dans une situation d'illégalité : car le travail dissimulé est un délit, un travail qui représentait l'équivalent de 100 temps plein en début d'année 2017, selon les chiffres transmis par l'administration.

NE LAISSONS PAS REMETTRE EN CAUSE NOS ACQUIS
N'ACCEPTONS PAS DE TRAVAILLER PLUS

Entre l'augmentation du temps de travail, non compensée par une comptabilisation exacte des heures effectivement travaillées (écrêtage non remis en cause), sans diminution de la charge de travail puisque pas d'effectifs supplémentaires, aucun agent n'est gagnant.

Pour dire non au projet d'accord et exiger la réouverture des négociations
Mobilisons-nous

A Toulouse, mardi 21 novembre 2017, devant l'Hôtel de Région à 12h
A Montpellier, le jeudi 23 novembre 2017, devant l'Hôtel de Région à 9h

Rappel : Un préavis de grève sera déposé. Tout agent peut faire grève 1h, 2h, … une demi-journée ou plus,… le salaire décompté correspondra aux heures déclarées en grève